

Votations fédérales du 28 novembre 2010

**DOUBLE PEINE: GRAVE ATTEINTE AUX DROITS DÉMOCRATIQUES
L'INITIATIVE POUR LE RENVOI DES ÉTRANGERS CRIMINELS DE L'UDC
ET LE CONTRE-PROJET À L'INITIATIVE DE L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE
VEULENT ÉTENDRE LA DOUBLE PEINE**

La double peine est le fait d'infliger une peine à une personne après qu'elle ait déjà été condamné pour une infraction donnée. Cela contredit un fondement démocratique du droit pénal, à savoir que « nul ne peut-être puni deux fois pour le même acte ».

La double peine existe déjà en Suisse. Elle peut frapper les étrangers toutes catégories de permis confondues et toutes durées de séjour confondues. En effet ils peuvent d'ores et déjà, suite à une première condamnation, être expulsés du pays. Cela constitue en soi une double peine. Les sans-papiers, suite à une simple infraction à la Loi sur les étrangers (LEtr) pour séjour illégal et pour laquelle ils sont amendés voire mis en détention administrative avant leur expulsion, sont souvent frappés de la double peine à travers l'interdiction de revenir en Suisse pour X années.

La double peine frappe également des Suisses. C'est le cas des « délinquants sexuels ou violents extrêmement dangereux » emprisonnés, auxquels en plus de la condamnation pénale, une mesure de sûreté peut être imposée, empêchant toute mise en liberté une fois leur peine exécutée. C'est aussi le cas à Genève, pour les personnes qui pourraient travailler dans le secteur public et qui, ayant été condamnées, sont interdites d'accès à l'emploi public pour mauvaises « vie et moeurs ».

Avec l'initiative (UDC) et le contre-projet (des autres partis gouvernementaux) la double peine qui frappe les « étrangers » serait étendue... en attendant le tour des « Suisses ». Cette même manière de procéder a été mise en oeuvre pour introduire l'arme de police et de torture qu'est le pistolet à électrochocs Taser: en premier uniquement pour expulser les clandestins et requérants déboutés réputés « récalcitrants » ou « dangereux » (ce n'était pas pour « nous »), ensuite contre les Suisses comme contre les étrangers qui sont soumis à la Loi sur l'usage de la contrainte.

**MERCREDI 20 OCTOBRE 2010, 20H00
CONFÉRENCE & DISCUSSION SUR
LA DOUBLE PEINE
EN SUISSE ET SUR LE CAS DE LA FRANCE**

Avec la participation de:

**Marie-Blanche Régnier, vice-présidente du Syndicat de la magistrature (France)
Damien Scalia, ex-président de la Ligue des droits de l'homme, docteur en droit**

Maison des associations (15 rue des Savoises, Genève, salle Gandhi)

Organisé par:

Association des juristes progressistes Genève (AJP), Centre social protestant (CSP), La Brèche, Les Verts genevois, Ligue suisse des droits de l'homme, Mouvement pour le socialisme (MPS), Solidarités, Syndicat des services publics (SSP), UNIA

Soutenu par:

Centre Europe-Tiers Monde (CETIM), Gauche anticapitaliste